

souvenir — d'avoir été le premier à poser les bases de la science de l'hygiène, et d'avoir fait pénétrer les applications de cette science chez toutes les nations civilisées. Parmi ces applications j'ai la conviction que la pratique de l'incinération, en matière de sépulture, comptera pour une des plus utiles, des plus nécessaires et des plus fécondes.

Dr. J. I. DESROCHES.

LES CIMETIÈRES.

La question des cimetières étant à l'ordre du jour dans la discussion publique, il est alors opportun de considérer les changements, les améliorations qui peuvent être faites en faveur de l'hygiène.

Les charniers ont-ils leur raison d'être, et doit-on en continuer leur maintien ?

Non. La loi d'anatomie aujourd'hui existante est une garantie que les tombes ne seront plus violées à l'avenir.

Non. Dans un charnier les cadavres en putréfaction, décomposés plus rapidement encore par l'activité purulente des maladies contagieuses, deviennent un danger éminent pour la salubrité publique. Il y a là des victimes de la fièvre typhoïde, de la diphthérie, du charbon, etc, enfin un champ de culture et de conservation des germes spécifiques qui engendrent les maladies contagieuses.

Mais, objectera-t-on, si on abolit les charniers il faudra inhumer les corps en hiver ?

A cela il y a aussi des avantages. Les corps étant enterrés à la mort de chacun, les familles restent dans la tranquillité pour ce qui concerne leurs parents reposant dans leur dernière demeure. Les corps étant déposés dans les charniers, les familles affligées sont obligées à une corvée

des plus pénibles et toujours dispendieuses. Il leur faut recommencer une triste cérémonie, celle de la mise en terre. Quel trouble ! quelle dépense ! et surtout quels déchirements de cœur pour remplir ce devoir qui aurait pu être épargné ! Puis c'est à l'occasion de l'inhumation de ces cadavres profondément putréfiés qu'il y a le plus grand danger pour ceux qui pénètrent dans les charniers, qui accompagnent ces tombes dans leur dernière demeure, quand le soleil et la chaleur favorisent déjà les émanations les plus délétères.

Dans les caveaux les parents et les amis ont l'avantage de revoir leurs défunts. A mesure que la décomposition avance ils en sont témoins, et constatent ainsi les ravages que le temps accomplit sur eux. Ces changements qui surviennent dans les cadavres sont faits pour inspirer du dégoût, de la répulsion et des mauvais souvenirs. N'est-il pas mieux alors de déposer en terre ces corps qui semblent ne pas être rendus au lieu du repos ? On n'en conserverait ainsi que des souvenirs consolants quoique tristes de leurs derniers moments.

Ces caveaux mortuaires sont donc destinés à être des foyers de peste plus encore que les charniers publics. Soumis à l'humidité, aux brusques variations de températures, ces caveaux ne tardent pas à répandre des gaz méphitiques qui causent la fièvre typhoïde, la diphthérie et des fièvres malignes, etc.

C'est donc un devoir pour nos législateurs d'étudier ces questions qui intéressent au plus haut point la santé de nos populations.

Dr A. G. A. RICARD